

CANTON DU VALAIS



DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS ET DES FORETS

CONCOURS DE PROJETS POUR LA CONSTRUCTION DU
BATIMENT DE POLICE DE MONTHEY

RAPPORT DU JURY

COMPOSITION DU JURY

Le jury chargé d'examiner et de classer les projets présentés était composé de 7 membres et de 3 suppléants :

Président : M. Bernard ATTINGER, architecte cantonal

Membres : M. Ernest SCHMID, commandant de la police cantonale
M. Maurice GERMANIER, chef du Sce de la Cpté générale
M. Michel EVEQUOZ, directeur des établissements pén.
M. Xili GUNTERN, architecte ETS, Brigue
M. Robert FREI, architecte FAS/SIA, Genève
M. Gilbert PAUX, architecte FSAI, Genève

Suppléants : M. Jacques WENGER, adjoint de l'architecte cantonal
M. Plt Roger GOLLUT, off. adm. police cantonale
M. Hervé ROBYR, architecte ETS, Sion

Le jury a siégé les 22, 23 et 24 octobre 1980, dans l'église des Jésuites, place du théâtre à Sion, pour délibérer et juger les projets présentés.

Durant la période d'ouverture du concours, 44 inscriptions ont été enregistrées.

Les questions posées par les concurrents ont fait l'objet de réponses détaillées, envoyées à tous les participants, le 5 août 1980.

29 projets ont été rendus dans le délai prescrit, soit avant le 6 octobre 1980 à 18.00 heures

L I S T E D E S P R O J E T S

(Nos selon liste)

07 02 80
08 22 08
08 27 65
110 011
117 117
12 13 14
122 436
15 12 66
199 661
203 103
217 217
243 21
246 810
254 721
333 333
310 980
360 360
51 51 51
612 723
615 600
700 000
71 22 21
771 958
777 777 - 1
77 77 77 - 2
808 808
81 25 10
825 008
999 999 (Picoche)

Le Service des bâtiments a procédé à la réception des projets, à leur vérification du point de vue de leur conformité avec le programme.

Tous les projets ont été reconnus recevables.

Il a été constaté que 9 concurrents sur les 29 ont conservé l'ancien bâtiment du stand de tir en l'intégrant dans leur projet.

Avant le premier tour d'élimination, le jury a entendu les experts du Service des bâtiments.

Après avoir examiné de façon détaillée les 29 projets, le jury a procédé à un premier tour d'élimination au cours duquel il a écarté les projets énumérés ci-dessous, les ayant jugés insuffisants ou peu adaptés en ce qui concerne :

- l'implantation
- la volumétrie
- l'intégration
- les accès
- les articulations
- l'insuffisance au niveau du programme

Il s'agit des 12 projets suivants :

No	07 02 80	Giorla
	08 27 65	F. de W.
	122 436	W. Par.
	15 12 66	Lojuz
	246 810	A. Delaloye
	333 333	Berthelmann
	310 980	K. K. K.
	51 51 51	Balsani
	615 600	D. H. H.
	771 958	Franetti - P. P.
	777 777 - 1	K. K. K.
	81 25 10	Albetti + Lang

Le jury élabore plus en détail les critères d'appréciation qui sont principalement les suivants :

- séparation des accès
- qualité du raccord avec l'ancien bâtiment conservé
- qualité d'utilisation de ce même bâtiment
- liaisons fonctionnelles importantes
- distribution intérieure et fonctionnement
- vérification de la localisation de certains espaces
- discrétion dans le positionnement de la zone carcérale
- conformité du caractère au contenu du programme.

Lors d'un second tour d'élimination, le jury écarte les 8 projets suivants qui ne répondent pas à certains des critères énumérés ci-dessus.

Il s'agit des projets suivants :

No	117	117	Rico
	217	217	Barnet
	243	21	Righton
	612	723	Rehder
	700	000	Reis
	71	22 21	Chambert
	808	808	Siliani
	999	999	Roquette - Lanct

Dans un troisième tour de vérification et selon les mêmes critères, le jury élimine encore les deux projets suivants :

No	12	13	14	Zi
	203	103		Felix

Les 7 projets restants sont analysés en détail.

Projet 08 22 08

Cube corrigé 10'730 m³

L'implantation des volumes sur le terrain est intéressante, elle offre des dégagements et des angles de vue favorables.

L'échelle de l'ensemble s'intègre bien dans le site environnant.

La répartition des groupes de fonctions est bien définie.

Par contre, la concentration des différents accès dans une cour centrale est discutable.

Le trafic lié aux activités de la police peut être gênant pour les appartements (chambre à coucher).

L'emplacement de l'accès général n'a pas convaincu le jury.

L'organisation générale des locaux administratifs est bonne; cependant les dimensions des bureaux (largeur et profondeur) ne sont pas bonnes.

Les appartements, bien que leur disposition intérieure soit intéressante, présentent certains problèmes tels que chambres à coucher des parents sur cour d'entrée, chambres d'enfants trop étroites, manque de luminosité dans l'espace central.

Tous les appartements sont en duplex et la solution des coursives (peu adaptées à notre climat) passant sur les chambres des parents peut être une source de bruit.

La forme générale en "L" pose des problèmes de vis-à-vis.

Le cube se situe dans la moyenne.

Le projet ne devrait pas poser de problèmes économiques et techniques dans le cadre de sa réalisation.

Le projet, dans son volume et ses façades, est séduisant.

Projet 11 00 11

Cube corrigé 10'500 m³

Bonne implantation dans le terrain; les volumes s'intègrent bien dans l'environnement construit.

La conception générale est claire et les circulations bien différenciées.

La distribution intérieure permet une bonne souplesse d'utilisation.

Les bureaux sont bien dimensionnés et bien organisés.

Les entrées et circulations intérieures sont claires.

L'accès et l'éclairage des salles d'interrogatoire ne sont pas satisfaisants.

Les cellules sont étroites et posent des problèmes de discrétion par rapport au voisinage.

L'entrée des appartements se fait par la partie nuit et l'organisation est rigide.

L'ensemble est simple dans sa conception et peut se réaliser économiquement.

Les volumes sont clairs et nettement affirmés, bien que l'on puisse y noter un certain formalisme.

Le jury regrette le peu de recherche dans la qualité d'expression des façades.

Projet 199 661

Cube corrigé 11'000 m³

Le parti de ce projet est clair et bien affirmé.

Il est cohérent dans la répartition de ses fonctions.

Son caractère monumental n'est pas à l'échelle du programme et du site.

Les accès sont bien différenciés et l'organisation intérieure est claire et bien définie.

La souplesse souffre du caractère volontariste de cette architecture.

La forme de certains bureaux est purement gratuite.

Les bureaux des agents sont placés au premier étage au lieu du rez.

La solution en duplex proposée pour les cellules pose des problèmes de gardiennage et de sécurité.

Les cellules débouchent d'un côté sur un espace de circulation et de l'autre sur la cour de promenade.

La relation entre les cellules et le service du juge n'est pas bonne (manque de discrétion).

Tous les appartements sont en duplex et avec des coursives peu adaptées à notre climat (sans tambour d'entrée).

Les appartements sont mal dimensionnés.

Bien que s'inscrivant dans un cube moyen, l'économie de ce projet est très discutable. Nombreux vides et espaces gaspillés. Cette conception ne répond pas aux exigences actuelles en matière d'économie d'énergie.

Bien qu'il soit déplacé de le faire à cet endroit, le jury se plaît à relever la recherche architecturale et les qualités plastiques de l'ensemble.

Projet 254 721

Cube corrigé 10'700 m³

Implantation correcte dans le site.

Forme simple bien que la maquette ne corresponde pas exactement aux plans. Les accès sont bien différenciés et la solution du parking couvert permet une meilleure utilisation du terrain. Les espaces verts, d'un seul tenant, sont importants.

L'organisation générale des fonctions est confuse. Mauvaise organisation des circulations verticales (accès aux cellules monumentalisé).

La trop grande profondeur du rez-de-chaussée pose des problèmes d'organisation et de circulation (labyrinthe).

Les cellules en attique sur les appartements sont inacceptables; elles ne sont éclairées que par des jours zénithaux.

La conception des appartements est satisfaisante; cependant, une grande partie des chambres à coucher se trouve au nord et côté route. La conception de plan en "I" provoque des vis-à-vis.

L'importance du cube et la compacité des volumes devraient permettre une construction économique.

L'expression des façades et la forme de l'attique alourdissent l'ensemble architectural.

Projet 360 360

Cube corrigé 9'700 m³

La conception pavillonnaire du projet confère à l'ensemble une échelle humaine qui ne s'intègre toutefois pas très bien dans l'environnement.

Bonne différenciation des accès et répartition intéressante des fonctions dans le terrain qui en occupent, vu le parti, la presque totalité.

La souplesse souhaitée dans l'utilisation des locaux pourrait être obtenue par un investissement important lors de la construction.

Bon fonctionnement de la partie administrative sous réserve de l'emplacement du chenil qui est inacceptable.

La conception des appartements est intéressante dans son ensemble mais laisse toutefois à désirer dans certaines orientations.

Certains appartements sont écrasés par la proximité des immeubles voisins.

L'organisation du secteur carcéral n'est pas satisfaisante au niveau des circulations. Les cellules fortes auraient dû se trouver au sous-sol.

La complexité des volumes, leur découpage et l'étalement de l'ensemble rendent la réalisation de ce projet coûteuse.

Il n'a pas été tenu compte du problème des économies d'énergie.

Conception architecturale simple et discrète.

L'architecture et le texte qui l'explique reflètent une certaine poésie et une douceur de vivre.

On imaginerait mieux ce projet implanté dans une clairière que dans cet environnement désordonné.

Projet 77 77 77 -2

Cube corrigé 9'200 m³

L'implantation et l'articulation des volumes sont intéressantes. Elles réservent des espaces verts importants autour du bloc d'habitation.

Les accès de la partie administrative sont bien résolus. Par contre, celui des habitations entre mal dans le bâtiment et perturbe les logements du rez-de-chaussée.

La place de parking fonctionne mal.

La structure de la partie administrative permet une certaine souplesse d'utilisation.

L'organisation du rez-de-chaussée est banale et pas convaincante quant à sa distribution intérieure.

Le jury a augmenté le cube pour donner au rez-de-chaussée une hauteur d'étage suffisante.

Projet simple et réalisable sur le plan économique.

Architecture sans prétention qui exprime bien les volumes et la conception du projet.

Projet 825 008

Cube corrigé 12'400 m³

Ce projet est le seul qui propose la conservation du stand en l'intégrant d'une manière intéressante aux nouveaux volumes.

Le parti général est clair et bien différencié. Les fonctions s'organisent bien malgré une certaine rigidité due à la conception du parti.

Il faut toutefois relever que les circulations intérieures, plus particulièrement les verticales, sont trop compliquées.

Souplesse relative au niveau du secteur administratif.

Certains bureaux sont trop étroits et trop longs.

Le groupe carcéral est particulièrement bien étudié et bien organisé avec, toutefois, une réserve concernant la vision sur la cour de promenade.

Les chambres à coucher des appartements sont trop petites.

Son cube, au-dessus de la moyenne, et la complexité des volumes rendent ce projet coûteux.

Bien que l'expression des façades ne soit pas convaincante, la volumétrie est très intéressante.

Compte tenu des contraintes dues à la conservation de l'ancien stand, le jury se plaît à relever la grande qualité de cet ensemble et l'excellente relation existant entre les formes et les fonctions.

En application de l'article 45.2 de la norme SIA sur les concours, le jury passe en revue tous les projets éliminés.

Au cours de ce dernier tour, il remarque le projet 808 808 qu'il juge bon de réintégrer dans les projets à retenir pour un achat (art. 43-2)

Projet 808 808

Ce projet avait été éliminé au deuxième tour parce qu'il ne remplissait pas le minimum de conditions pour être primé. Le trop grand découpage des volumes a pour effet une organisation trop complexe, présentant des lacunes au niveau de l'organisation intérieure.

Le jury, en le proposant pour un achat, tient à relever les qualités de composition de ses volumes dans le cadre de la conservation du bâtiment existant.

La recherche architecturale dans les façades et les volumes est traitée d'une manière sensible.

Vu la qualité des projets présentés, le jury décide de n'attribuer que 6 prix et établit, à l'unanimité, le classement suivant :

1er prix	11 00 11	Fr.	10'000.--
2ème prix	08 22 08	Fr.	8'000.--
3ème prix	82 50 08	Fr.	6'000.--
4ème prix	360 360	Fr.	6'000.--
5ème prix	77 77 77 - 2	Fr.	4'000.--
6ème prix	25 47 21	Fr.	2'000.--

Le jury décide de l'achat de deux projets :

19 96 61	Fr.	3'000.--
808 808	Fr.	1'000.--

Conformément à l'article 47 du règlement SIA des concours, le jury propose au maître de l'ouvrage de confier le mandat d'exécution à l'auteur du projet classé au premier rang, tout en insistant sur les remarques faites dans la critique de celui-ci.

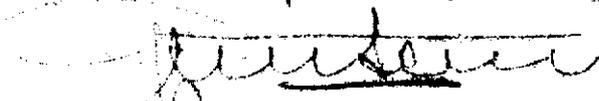
Après lecture et contrôle de ce rapport, le jury l'approuve et le signe.

Etabli à Sion, le 24 octobre 1980

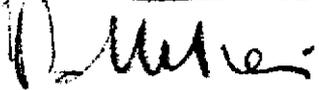
Bernard ATTINGER, président



Xili GUNTERN



Robert FREI



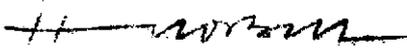
Gilbert PAUX



Plt Roger GOLLUT



Hervé ROBYR



Jacques WENGER



Michel EVEQUOZ



Messieurs Schmidt et Evéquoz n'ont assisté que partiellement au jugement.

Monsieur Germanier n'a pas assisté au jugement.

Le jury procède ensuite à l'ouverture des enveloppes, dans l'ordre des prix (voir ci-dessous) et constate que tous les concurrents remplissent les conditions de participation.

- 1er prix No 11 00 11 Pierre SCHMID, Sion .
- 2ème prix No 08 22 08 MORISOD & FURRER, Sion.
- 3ème prix No 82 50 08 Roland GAY, Monthey .
- 4ème prix No 360 360 Heidi & Peter WENGER, Brigue .
- 5ème prix No 77 77 77 - 2 BONVIN & MEMBREZ, Sion ,
- 6ème prix No 28 47 21 Jean CAGNA, Sion .

- ler achat No 19 96 61 BONVIN R. - CHABBEY J. - VOILLAT - VOUILLAMOZ
Martigny .
- 2ème achat No 808 808 J.-P. GIULIANI, St Maurice `

Sion, le 24 octobre 1980/r1